

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2009

présenté par

M. Cubertafon, M. Garcia, M. Lagleize, M. Laqhila, Mme Poueyto, Mme Guerel et Mme Deprez-Audebert

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.